

Le Recteur de l'académie de Nice  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissements d'enseignement privé  
sous contrat du second degré

Nice, le 5 novembre 2018

**Objet : Accès à la liste d'aptitude de professeur de chaires supérieures**

**Réf :** - Note MEN DAF D1 n° 18-244 du 12/09/2018 relative à l'accès à la liste d'aptitude chaires supérieures au titre de l'année 2018-2019.

Rectorat

Pôle Ressources  
Humaines

Service de  
l'Enseignement Privé

Chef de Service  
Catherine Bellenfant

Affaire suivie par  
Catherine De La Celle  
Adjointe au Chef de Service

Téléphone :  
04 92 15 47 23  
Fax  
04 92 15 47 06

Mél.  
catherine.de-la-celle@ac-  
nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

Je porte à votre connaissance les nouvelles modalités d'accès à la liste d'aptitude de professeur de chaires supérieures au titre de 2018.

***I - Conditions générales de recevabilité***

Les maîtres contractuels concernés doivent être en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2018 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité des agents titulaires de l'Etat (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou pour adoption, congé de formation professionnelle, congé de présence parentale).

Pour que leur candidature soit recevable, les enseignants doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

- avoir le grade de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le 6<sup>ème</sup> échelon de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale au 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;
- avoir assuré, pendant deux années scolaires complètes, **au moins 5 heures hebdomadaires d'enseignement dans une classe préparatoire** aux grandes écoles.

***II – Modalités de dépôt des candidatures et calendrier***

Les enseignants souhaitant postuler doivent faire acte de candidature en utilisant la notice de candidature ministérielle jointe en annexe. Ils veilleront à remplir les 3 pages de leur dossier (annexes n° 5-6-7).

Les pièces justificatives demandées doivent impérativement être jointes au dossier car elles sont exigées par le Ministère (dernier rapport d'inspection, dernier arrêté d'échelon et/ou arrêté de reclassement PPCR, emploi du temps).



2 / 2

### **PHASE I : du 8 novembre au 23 novembre 2018**

**Dépôt des dossiers de candidatures auprès des chefs d'établissements**

### **PHASE II : du 26 novembre au 3 décembre 2018**

#### **Recueil de l'avis des chefs d'établissements et transmission au Rectorat**

Les chefs d'établissement doivent formuler leur avis sur le formulaire annexe 7 prévu à cet effet.

Les dossiers de candidature complets (annexes 5-6-et 7 et justificatifs) doivent être adressés par mail au Rectorat Service Enseignement privé, à l'adresse :

sep-personnel@ac-nice.fr, **pour le 3 décembre 2018, délai de rigueur**, sous forme d'un fichier PDF unique par enseignant. Chaque fichier PDF devra comporter uniquement le nom de l'enseignant.

#### **PHASE III - Traitement des dossiers de candidature**

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs devront formuler leur avis sur ces candidatures, sur le formulaire annexe n° 6.

L'ensemble des candidatures fera l'objet d'un examen en Commission consultative mixte académique. Les candidatures classées par discipline et par ordre de mérite seront ensuite transmises au Ministère qui statuera sur ces dossiers.

Les enseignants promus professeurs de chaires supérieures seront reclassés, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ils seront destinataires d'un arrêté de reclassement.

Je vous demande de veiller à ce que cette circulaire soit portée à la connaissance de l'ensemble des professeurs agrégés de votre établissement, notamment par voie d'affichage.

Signé

ACADEMIE DE :

ANNEE SCOLAIRE .....

**CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES  
A L'EHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPERIEURES.**

(Article R.914-64 du code de l'éducation).

**DISCIPLINE :**

<p><b>NOM :</b></p> <p><b>PRENOMS :</b></p> <p>Type, nom et adresse de l'établissement d'exercice : .....</p>	<p><b>Nom de jeune fille :</b></p> <p><b>Date de naissance :</b></p>
<p><b>I – NOTE pédagogique *</b> (joindre obligatoirement le rapport d'inspection)</p> <p>Note obtenue : Date de l'inspection : * Lorsque les agents ont bénéficié d'une note arrêtée au 31 août 2016 (ou 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRH B2-3 n° 2016-0072 DU 16/12/2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation.</p>	
<p><b>II- ECHELON AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE de l'année de promotion :</b> (joindre obligatoirement les pièces justificatives)</p> <p>Echelon : <input type="checkbox"/></p> <p>Date d'entrée dans l'échelon :</p>	
<p><b>III- AFFECTATION EN CPGE :</b> (joindre obligatoirement l'emploi du temps)</p> <p>Classes : Date d'affectation : Nombre d'heures :</p>	

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à ....., le ..... signature

Avis du recteur



**Annexe 7 – Modèle de fiche avis papier du chef d'établissement pour les maîtres relevant de l'échelle de rémunération des professeurs agrégés promouvables à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures**

Académie de _____	
<b>Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures au titre de l'année 2018</b>	
Nom d'usage: ..... Nom de famille : ..... Prénoms : ..... Date de naissance :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  N° identifiant EN (Numen) :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Établissement d'exercice
<b>Avis du chef d'établissement auprès duquel exerce l'agent promouvable (avis non requis pour les enseignants exerçant des fonctions de direction) :</b>  <input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> À consolider	
Fait à _____, le _____	Signature et cachet

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courrier postal ou par messagerie électronique à :

Rectorat : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Impérativement avant le \_\_\_\_\_ 2018.**